

ELECTEURS DE CHATEAUGUAY

**vous allez être appeler à vous prononcer
sur deux politiques navales, la politi-
que de M. Borden et la nouvelle
politique de M. Laurier.**

**IL EST TRES IMPORTANT QUE VOUS LES
CONNAISSIEZ TOUTES LES
DEUX EXACTEMENT.**

En 1910, M. Laurier voulait une petite marine, *canadienne en temps de paix* (quand nous n'en avions pas besoin), et *impériale en temps de guerre*. Cette politique a été condamnée le 21 septembre 1911, par le peuple canadien.

M. Borden promettait de consulter l'Amirauté, de prendre les mesures immédiates jugées nécessaires, puis de consulter le peuple sur la politique permanente à établir.

Le peuple lui a donné raison en le portant au pouvoir.

Suivant sa promesse, il a consulté l'Amirauté qui lui a répondu entre autre chose ce qui suit. (Mémoire de l'Amirauté, No. 10).

10. Le premier ministre du Canada ayant demandé sous quelle forme une aide immédiate de sa part serait le plus effective, nous n'avons aucune hésitation à répondre, après une étude prolongée de toutes les circonstances, qu'il est à désirer que cette aide prévoie la construction d'un certain nombre des plus grands et des plus forts navires de guerre que la science puisse bâtir et que l'argent puisse procurer.

En conséquence, M. Borden propose au Parlement de voter \$35,000,000 pour construire des bateaux qui resteront la propriété du Canada.

M. Laurier, par opportunisme politique, va beaucoup plus loin. Il approuve l'offre de \$35,000,000, mais veut de plus construire deux flottes au Canada qui entraînerait une dépense de \$62,000,000 pour les navires et de \$73,000,000 pour des chantiers maritimes. Au dire des experts, cette entreprise entraînerait le pays dans une dépense pouvant aller de \$500,000,000 à \$1,000,000,000.

M. Laurier veut de plus que le Canada fournisse non-seulement des navires mais des hommes.

Mettons maintenant les deux politiques en regard afin que le public les puisse mieux juger.